

TFP ASA - Agent de Sûreté Aéroportuaire - Apprentissage

Détails de la certification:

Débouchés : agent d'exploitation de sûreté aéroportuaire , profileur, opérateur de sûreté qualifié aéroportuaire, opérateur de sûreté confirmé aéroportuaire, coordinateur, chef d'équipe, superviseur.

Suite de parcours : Agent Cynotechnique en détection des explosifs

Equivalence : Aucune correspondance

Passerelle : il n'existe pas de passerelle.

Code RS:

Code RNCP: Code RNCP: 34487

Date d'échéance d'enregistrement: 02-03-2025

Certificateur: Association pour le développement de la formation professionnelle dans la branche de sécurité privée

Code CPF:

Nom du Certificateur :

Date d'enregistrement de la certification :

L'agent de sûreté aéroportuaire est avant tout le garant de la sécurité de tous au sein des aéroports. Son métier est polyvalent, car il assure différentes missions en fonction du poste qu'il occupe au cours de ses heures de travail. Du contrôle des passagers, des billets d'avion, des bagages, du personnel de l'aéroport et de l'équipe à bord, il est l'inspecteur filtrage.

Durée: 400.00 heures (57.00 jours)

Profils des stagiaires :

- Tout Public

Prérequis :

- Titulaire d'une lettre d'intention d'embauche émanant d'une société de sûreté ou de sécurité privée ayant des parts de marché dans l'aérien.
- Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité ;
- Pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne, le titre de séjour doit avoir été délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français.
- Connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit et savoir compter (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues).

Objectifs pédagogiques

- Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique, télésurveillance et vidéoprotection, protection rapprochée, sûreté aéroportuaire, transport de fonds.
- Mettre en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et avenants ou modifications éventuelles.
- Effectuer des contrôles de sûreté réglementaires de façon acceptable conformément aux points 11.2.3.1 à 11.2.3.5 concernés par les typologies du métier exercé et conformément au chapitre 11 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile.

Contenu de la formation

- TRONC COMMUN
 - UV1 Module secourisme
 - UV2 Module environnement juridique
 - UV3 Module gestion des conflits
 - UV4 Module Stratégique
- FORMATION SURETE AEROPORTUAIRE
 - Formation de base 11.2.2
 - Théorie et pratique hors équipement 11.2.3.1 à 11.2.3.5
 - Théorie équipement
 - Imagerie et pratique équipement
 - FPI - FPHI
 - Cybersécurité
 - DGR 12
 - Sensibilisation à la radioprotection
 - Sécurité en piste et permis air de trafic - Habilitation à la circulation et à la conduite en aire de trafic et zone adjacente
- MODULES COMPLEMENTAIRES
 - Anglais
 - Soft Skills
 - Atelier Appui à la recherche d'emploi

Organisation de la formation

Modalités et délais d'accès

A dates fixes
Admission sans disposition particulière

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle informatique équipée de postes informatiques connectés à Internet
- QCU / QCM
- Fiches techniques remis aux stagiaires
- Jeux de rôles
- Cas pratiques
- Travaux individuels ou par groupe
- Matériels nécessaires à la formation à la sûreté conformément au référentiel
- Utilisation du logiciel LOGYX

Modalités d'obtention

Mises en situation pratiques de reconnaissance d'images, adaptés à chaque typologie conformément à l'Annexe I de la décision de l'ENAC/DG n° 1 538 du 18 décembre 2018, et suivants, fixant les modalités d'organisation des sessions d'examen de certification des agents de sûreté + Questionnaires à choix unique (QCU) contextualisés.
Information importante: Certification non accessible par bloc de compétences.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Mises en situation pratiques de reconnaissance d'images, adaptés à chaque typologie conformément à l'Annexe I de la décision de l'ENAC/DG n° 1 538 du 18 décembre 2018, et suivants, fixant les modalités d'organisation des sessions d'examen de certification des agents de sûreté + Questionnaires à choix unique (QCU) contextualisés.
- Evaluation tout au long du parcours de formation
- Bilan intermédiaire à mi-parcours

RAF - Réunion Apprentissage Formation

22 rue Pierre Aubert
97490 Sainte Clotilde
Email: contact@raf.re
Tel: +262262832804



Modalités tarifaires

Tarif particulier : 6682.00 €

Tarif entreprise : 6682.00 €

Contact:

RAF - Réunion Apprentissage Formation
RAVET Yohan
+262262832804